

conjoncture

19

TOURISME

3ème trimestre 2014

HÔTELLERIE FAMILIALE

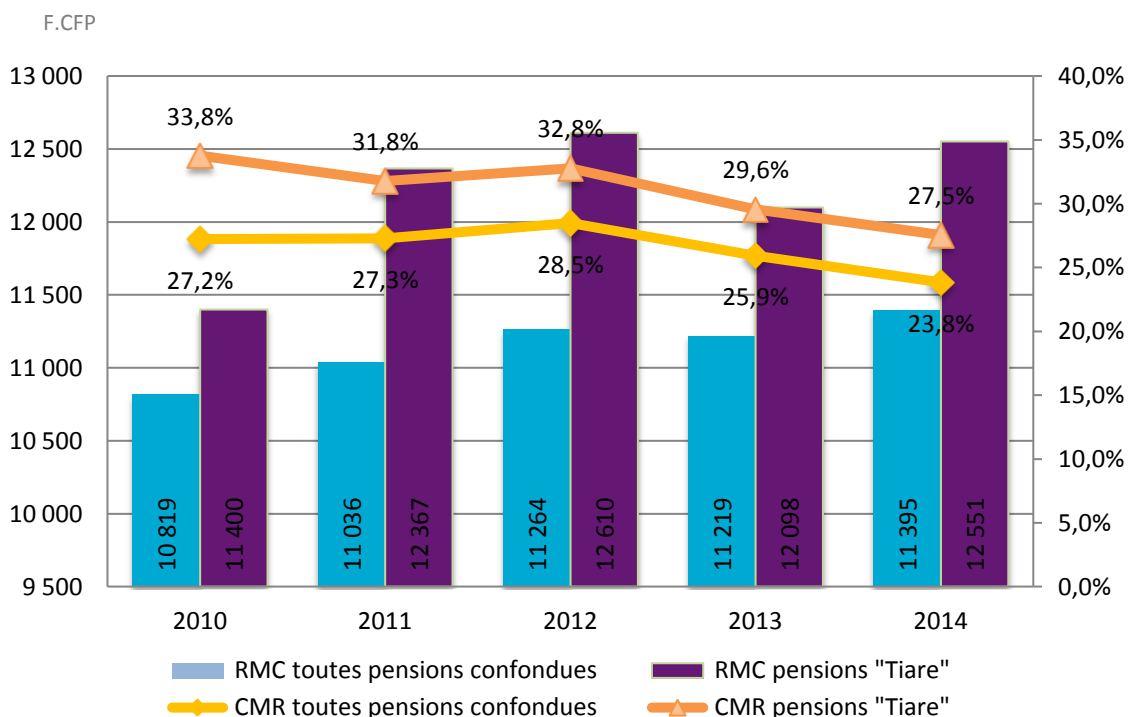
Au troisième trimestre 2014, le coefficient moyen de remplissage (CMR) des pensions de familles perd 4,6 points à 25,7 % par rapport au troisième trimestre de l'année 2013.

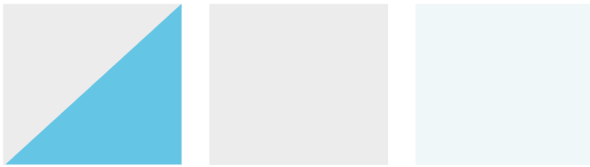
Cette baisse touche plus particulièrement les Îles Sous-Le-Vent avec une diminution du taux d'occupation de 7 points. Le revenu moyen par chambre louée (RMC) se stabilise à 11 144 F.CFP.

La clientèle étrangère reste majoritaire et représente 60 % des nuitées vendues.

Les établissements classés se remplissent le mieux. Ils concentrent 60 % des ventes avec un revenu moyen par chambre supérieur à celui des pensions non classées.

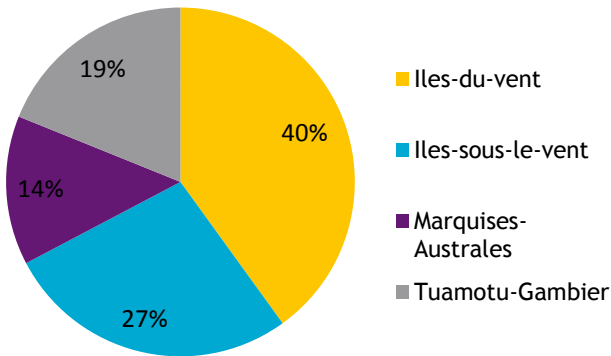
INDICATEURS DE GESTION DU TRIMESTRE EN CUMUL



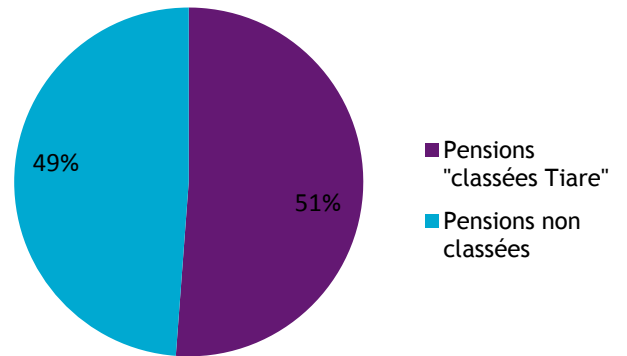


NOMBRE TOTAL DE PENSIONS ENQUETÉES : 107

RÉPARTITION DES CHAMBRES OFFERTES PAR ARCHIPEL

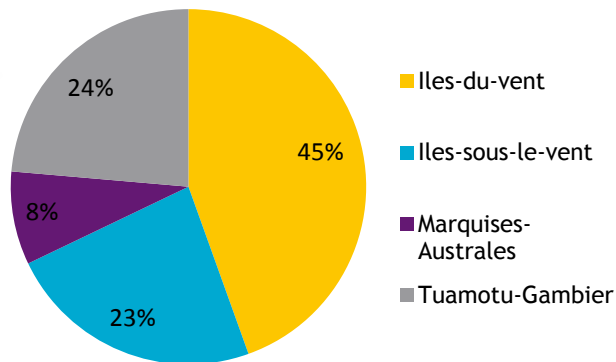


RÉPARTITION DES CHAMBRES OFFERTES PAR CLASSE

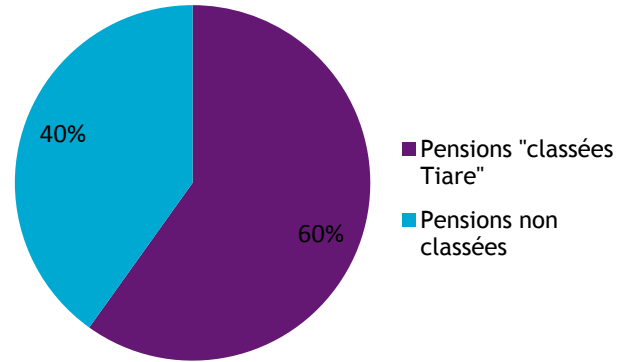


Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

RÉPARTITION DES CHAMBRES VENDUES PAR ARCHIPEL

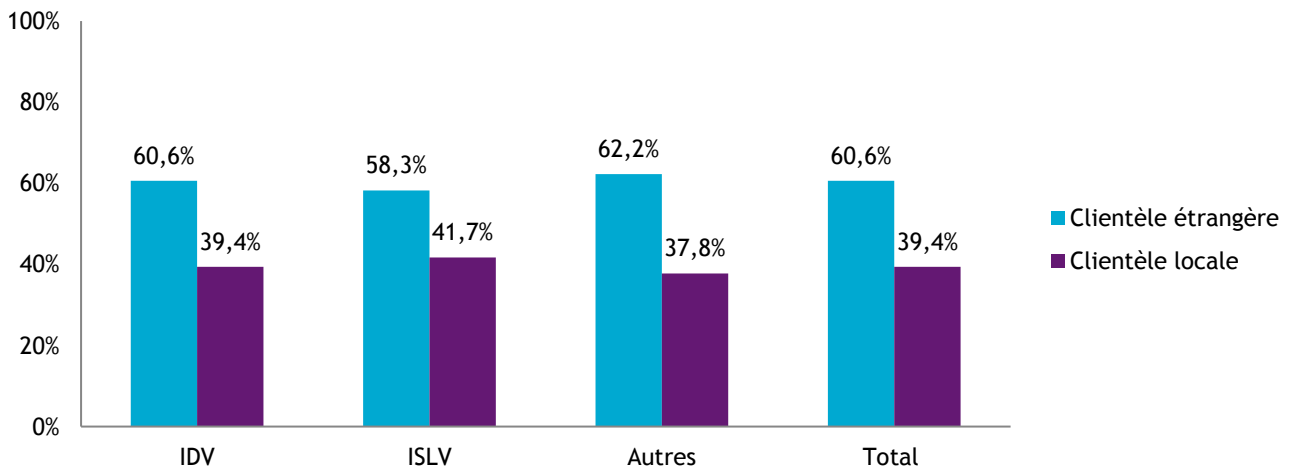


RÉPARTITION DES CHAMBRES VENDUES PAR CLASSE



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

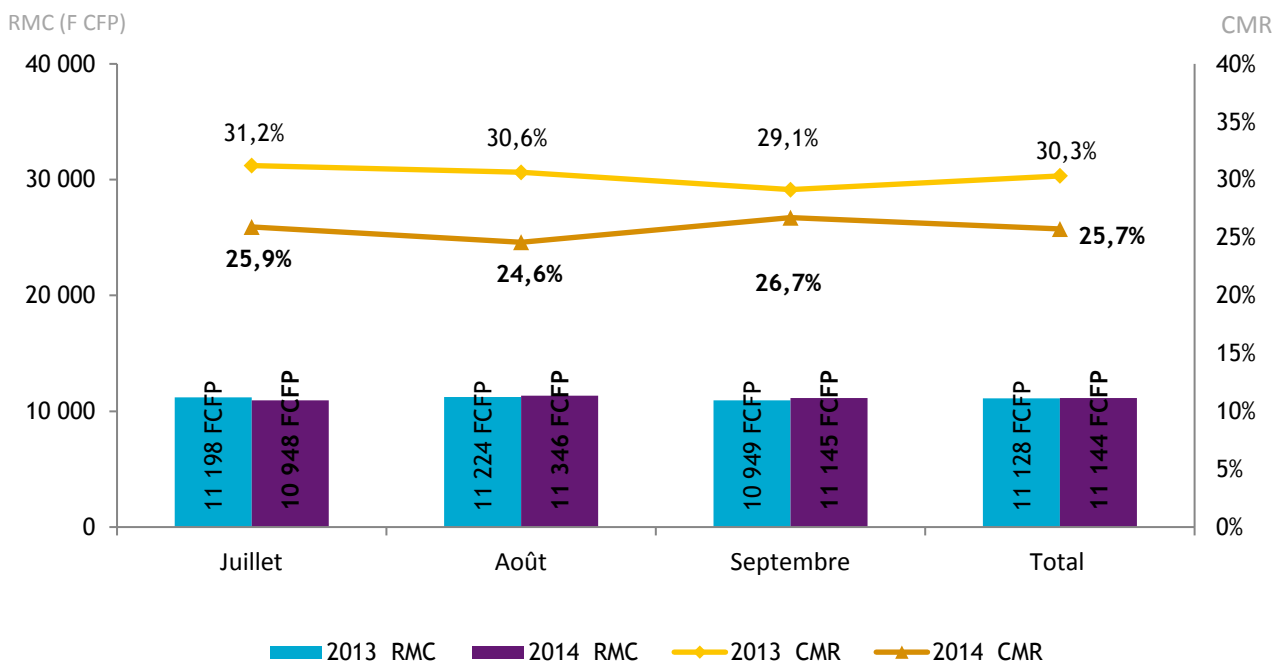
RÉPARTITION DES CHAMBRES VENDUES PAR TYPE DE CLIENTÈLE



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

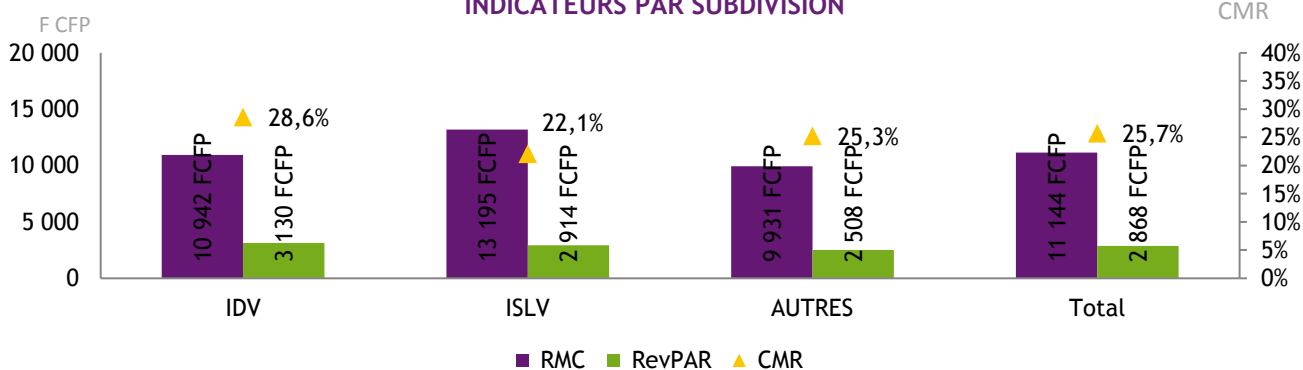
INDICATEURS DE GESTION DU TRIMESTRE : TOUTES PENSIONS CONFONDUES

Revenu moyen par chambre louée : 11 144 FCFP
 Revenu moyen par chambre disponible : 2 868 FCFP
 Coefficient moyen de remplissage : 25,7%



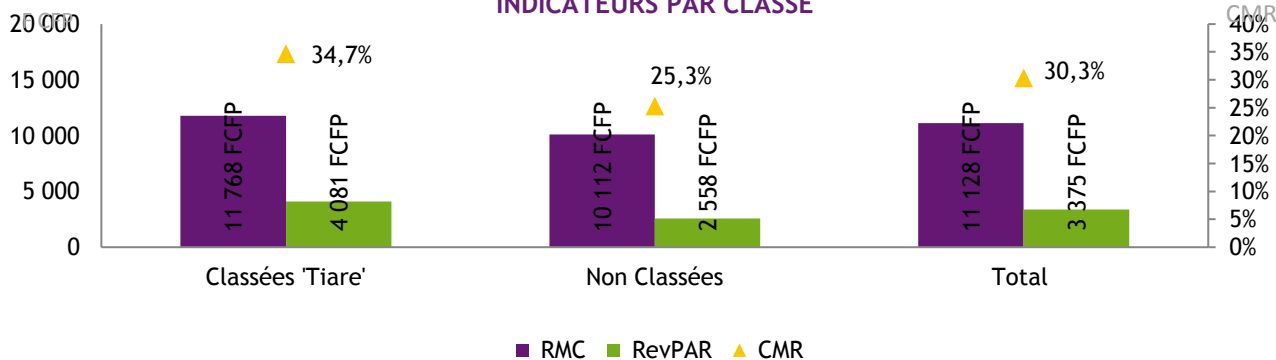
Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

INDICATEURS PAR SUBDIVISION



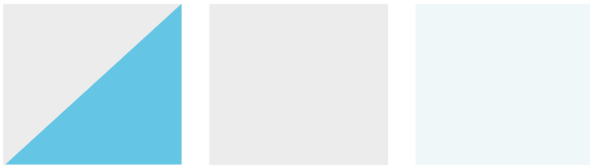
Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

INDICATEURS PAR CLASSE



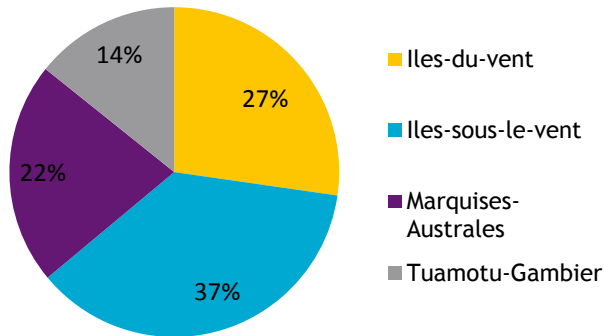
Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)



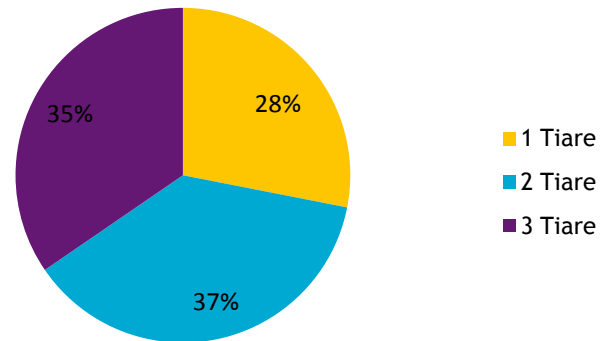


NOMBRE DE PENSIONS "CLASSÉES TIARE" ENQUETÉES : 74

RÉPARTITION DES CHAMBRES OFFERTES PAR ARCHIPEL

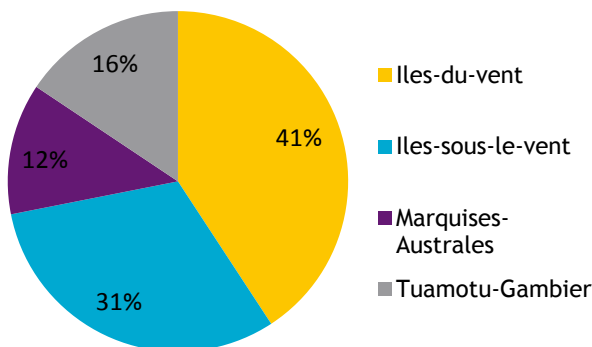


RÉPARTITION DES CHAMBRES OFFERTES PAR CLASSEMENT TIARE

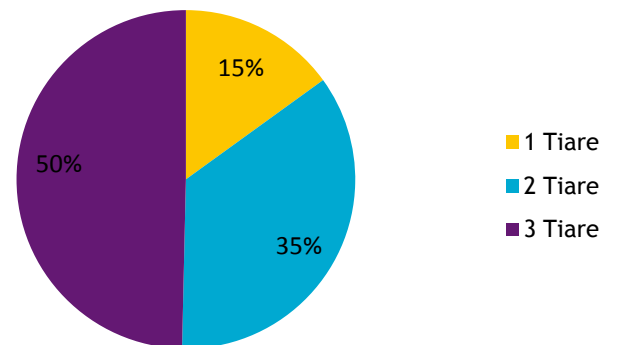


Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

RÉPARTITION DES CHAMBRES VENDUES PAR ARCHIPEL

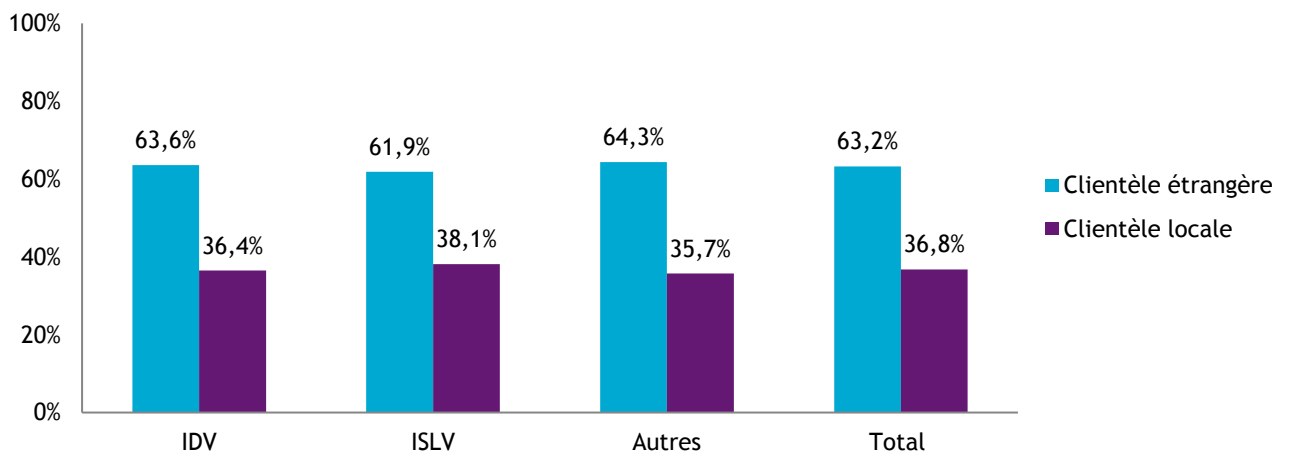


RÉPARTITION DES CHAMBRES VENDUES PAR CLASSEMENT TIARE



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

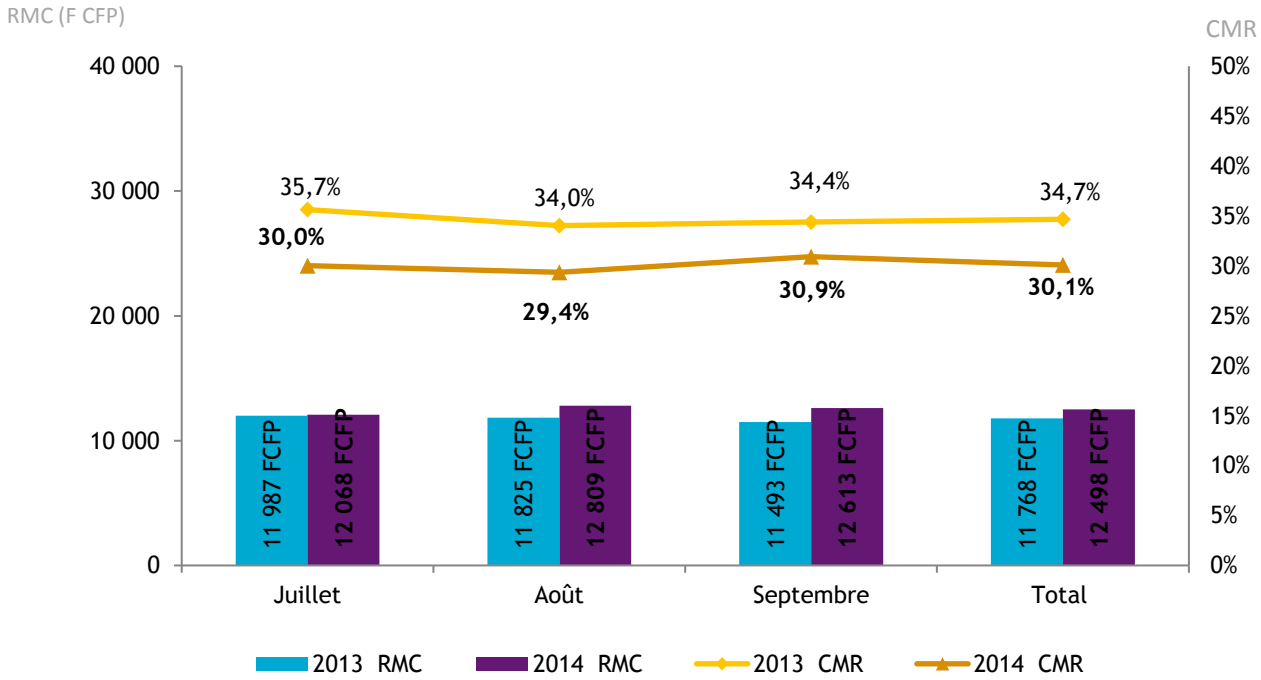
RÉPARTITION DES CHAMBRES VENDUES PAR TYPE DE CLIENTÈLE



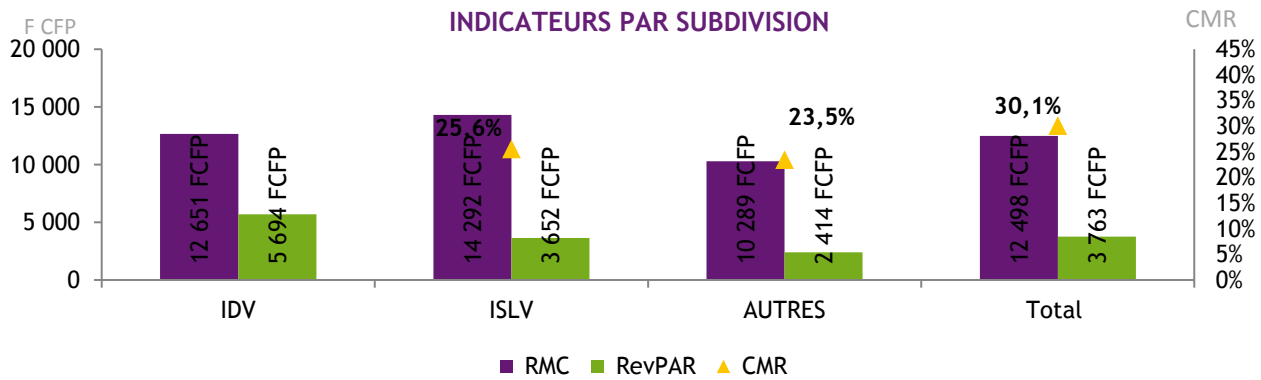
Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

INDICATEURS DE GESTION DU TRIMESTRE : PENSIONS "CLASSÉES TIARE"

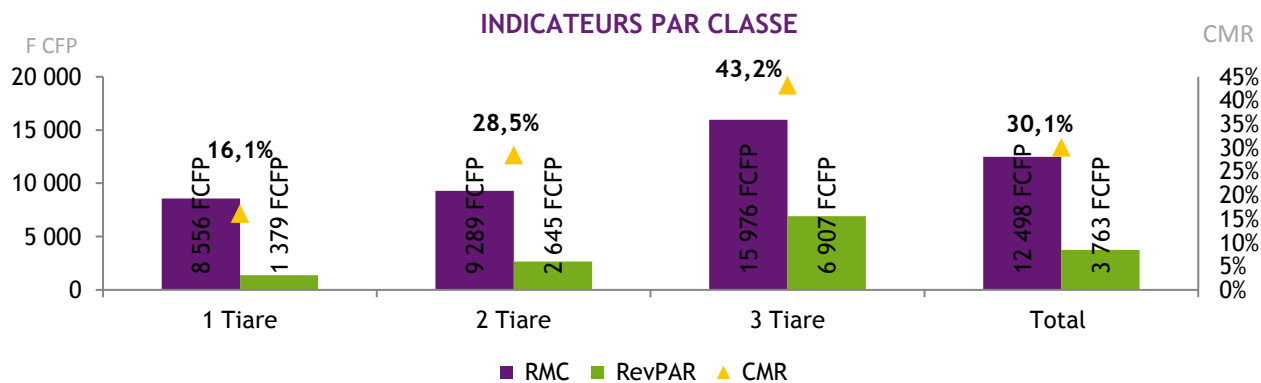
Revenu moyen par chambre louée : 12 498 FCFP
 Revenu moyen par chambre disponible : 3 763 FCFP
 Coefficient moyen de remplissage : 30,1%



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)



DÉFINITIONS

Coefficient Moyen de Remplissage (CMR) : Exprimé en pourcentage, il indique le niveau moyen de fréquentation d'un hébergement sur la période donnée. Il est obtenu en divisant le nombre de chambres vendues par le nombre de chambres offertes à la location.

Le Revenu Moyen par Chambre louée (RMC) : Le RMC reflète le prix moyen auquel est vendue une chambre sur une période donnée. Il est obtenu en divisant la Recette hébergement par le nombre de chambres vendues. Le RMC est exprimé hors taxes.

Le Revenu Moyen par Chambre disponible (RevPar) : Est obtenu en divisant la Recette hébergement par le nombre de chambres disponibles. Il peut également être obtenu en multipliant le RMC par le CMR. Il permet de mieux cerner les liens entre le remplissage et le prix de vente. Le RevPar est exprimé hors taxes.

Classement Tiare : Les établissements relevant de l'hébergement de tourisme chez l'habitant et de la petite hôtellerie familiale font l'objet d'un classement par nombre de fleurs de tiare croissant, de un à trois, suivant la qualité et les attraits touristiques de leur site d'implantation, le niveau de confort et d'équipement de leurs installations et les services proposés, sur la base de normes et selon des modalités fixées par l'arrêté n° 494 CM du 12 avril 2001 modifié . Que l'établissement soit existant ou en projet, la classification permet d'être reconnu mondialement par les professionnels du tourisme (parution dans le guide du voyage du GIE « Tahiti Tourisme ») et de solliciter des aides financières du Pays. (Source : Service du Tourisme (SDT))